



## Résolution 653 (1977)<sup>1</sup>

# Sixième séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance des débats et des conclusions du 6e Séminaire sur le service volontaire international, qui s'est tenu du 8 au 12 novembre 1976 à Strasbourg ;
2. Affirmant que le service volontaire a un rôle privilégié à jouer dans l'encouragement du développement économique et social tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement ;
3. Considérant que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont une responsabilité particulière dans le domaine de la coopération au développement et de la contribution que le service volontaire est en mesure d'apporter à cet égard ;
4. Soulignant qu'il importe de donner à l'opinion publique européenne une idée exacte de la situation dans le tiers monde, de ses causes et de ses solutions pratiques proposées ;
5. Consciente de l'intérêt que peut présenter pour les volontaires la possibilité de manifester concrètement leur sollicitude pour autrui et leur solidarité avec ceux avec lesquels ils travaillent,
6. Recommande à l'attention de tous les organismes intéressés les conclusions du 6e Séminaire ;
7. Décide de transmettre les conclusions du 6e Séminaire aux institutions spécialisées intéressées des Nations Unies, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à la Communauté économique européenne, et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ;
8. Invite sa commission des questions sociales et de la santé à examiner la possibilité de commanditer une étude sur les structures et les activités actuelles des services nationaux de développement en Europe et les potentialités que recèle une coopération plus étroite entre eux ;
9. Confirme son désir de coopérer avec la Conférence régionale du service volontaire international, et en particulier d'être représentée au comité de la conférence régionale par un de ses membres qui sera désigné par la commission des questions sociales et de la santé ;
10. Charge sa commission des questions sociales et de la santé d'organiser, en 1979 au plus tard, un séminaire consacré à un aspect du service volontaire qui sera à déterminer en temps voulu par cette commission.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 26 avril 1977 (2e séance) (voir [Doc. 3962](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 26 avril 1977 (2e séance).

